

Collège électoral français  
Province : ..... (1)  
Bureau principal de province

ÉLECTION DU PARLEMENT EUROPÉEN  
DU 26 MAI 2019

Procès-verbal de réception des tableaux transmis par les bureaux principaux de canton C

I. Constitution et composition du bureau.

Le bureau principal de province réuni le .....2019 à ... heures dans le local situé à ....., est composé comme suit (le nom et le prénom sont précédés de la mention : Madame (Mme) ou Monsieur (M)).

M. ...., Président ;  
M. ...., Assesseur ;  
M. ...., Assesseur ;  
M. ...., Assesseur ;  
M. ...., Assesseur ;  
M. ...., Secrétaire.

Ont siégé comme témoins :

Pour la liste :

.... : M. ....  
.... : M. ....  
.... : M. ....  
.... : M. ....

Le bureau s'est constitué et les membres ont prêté aussitôt le serment prévu à l'article 104 du Code électoral (il en est fait mention au procès-verbal). Les témoins ont été installés au fur et à mesure de leur arrivée et ils ont prêté le serment prescrit.

OBSERVATIONS :

.....  
.....

Le bureau principal de province reprend, par bureau principal de canton, sur un tableau récapitulatif (voir annexe) le nombre des bulletins déposés, le nombre des bulletins blancs ou nuls, le nombre des bulletins valables et pour chacune des listes classées suivant leur numéro d'ordre, le nombre des bulletins contenant des suffrages de liste, le total des bulletins contenant des suffrages nominatifs émis pour chaque liste, ainsi que pour chaque candidat de chaque liste, le total des suffrages nominatifs qu'il a obtenus.

Le bureau totalise pour l'ensemble de la province toutes ces rubriques et y ajoute le chiffre électoral de chaque liste.

**Après totalisation par le bureau principal de province, sur un tableau récapitulatif, pour l'ensemble de la province, des chiffres figurant aux tableaux récapitulatifs dressés par les bureaux principaux de canton, le président transmet sans délai par la voie digitale, en utilisant la signature électronique émise au moyen de sa carte d'identité, le procès-verbal de son bureau reprenant le tableau récapitulatif au président du bureau principal du collège français et au Ministre de l'Intérieur (Article 35, Loi du 23 mars 1989).**

**Le président du bureau principal de province met ce procès-verbal, rédigé séance tenante en double exemplaire et signé par les membres du bureau principal et par les témoins, ainsi que les doubles des tableaux de dépouillement des bureaux principaux de canton et l'état récapitulatif pour l'ensemble de la province sous enveloppe, la scelle et la fait remettre, par la voie la plus rapide, au président du bureau principal de collège français, qui en donne récépissé.**

Fait à ..... , le ..... 2019.

Le secrétaire,

Le Président,

Les assesseurs,

Les témoins,

**P.S. : En vue du paiement des jetons de présence n'oubliez pas de remettre la liste, dûment complétée, au plus tard le jour du scrutin, au Président du bureau principal de canton A.**

(1)- ou la circonscription électorale de Bruxelles-Capitale.

- Dans la circonscription électorale de Bruxelles-Capitale, le procès-verbal et le tableau récapitulatif sont établis en deux exemplaires : l'un dans lequel sont repris les résultats destinés au bureau principal de collège français et l'autre dans lequel sont repris les résultats destinés au bureau principal de collège néerlandais.



Collège électoral français  
Province : .....  
Bureau principal de province  
\_\_\_\_\_

**ÉLECTION DU PARLEMENT EUROPÉEN  
DU 26 MAI 2019**

**Tableau récapitulatif – Résultats au niveau de la province**

\_\_\_\_\_

Récapitulatif par Canton électoral C	Nombre de bulletins trouvés dans les urnes	Nombre de bulletins blancs et nuls	Nombre de bulletins valables
Canton de			
Canton de			
Canton de			
Canton de			
Canton de			
Canton de			
Totaux			

LISTE.....					
Récapitulatif par Canton électoral C	1° Nombre de bulletins marqués en tête de liste	2° Nombre de bulletins marqués en faveur d'un ou de plusieurs candidats titulaires	3° Nombre de bulletins marqués en faveur d'un ou de plusieurs candidats titulaires et d'un ou de plusieurs candidats suppléants	4° Nombre de bulletins marqués en faveur d'un ou de plusieurs candidats suppléants	Total

Total des bulletins contenant les suffrages de liste et les suffrages nominatifs (1°+2°+3°+4°) .....  
 (Chiffre électoral de la liste .....)

LISTE .....									LISTE .....					
Nombre de suffrages nominatifs obtenus par les candidats titulaires dont les noms figurent ci-dessous									Nombre de suffrages nominatifs obtenus par les candidats suppléants dont les noms figurent ci-dessous					
Récapitulatif par Canton électoral C	1	2	3	4	5	6	7	8	1	2	3	4	5	6